

LE VOTE SE DÉROULE EXCLUSIVEMENT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

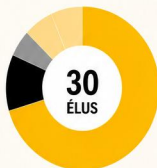
À la suite des élections municipales de mars 2026, le Conseil d'administration du Centre de Gestion du Finistère est renouvelé.

Le Conseil d'administration, instance dirigée par 30 élus, fixe les orientations stratégiques du Centre de Gestion et pilote l'ensemble de ses missions au service des collectivités.

Les représentants sont élus pour un mandat de 6 ans par les maires et présidents des établissements affiliés.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

30 ÉLUS POUR REPRÉSENTER LES COLLECTIVITÉS DU FINISTÈRE



- 21** représentants des communes affiliées
- 3** représentants des établissements publics affiliés
- 2** représentants des collectivités non affiliées au socle commun
- 2** membres désignés :
 - Conseil départemental du Finistère
 - Ville de Quimper

QUI VOTE ?

- ✓ Les maires des communes affiliées
- ✓ Les présidents des établissements publics affiliés

COMBIEN DE VOIX PAR COLLECTIVITÉ ?

1 agent titulaire ou stagiaire en activité = 1 voix

Pour les structures non affiliées au socle commun : 1 voix par structure



Une représentation équilibrée des employeurs territoriaux



Une gouvernance adaptée aux réalités du territoire



Une prise en compte des enjeux locaux à tous les niveaux

LES GRANDES ÉTAPES DU CALENDRIER



7 MAI 2026

Affichage des listes électorales (collectivités affiliées)



JUSQU'AU 13 MAI

Reclamations possibles



12 MAI

Date limite de dépôt des candidatures



18 AU 29 MAI

Publicité par voie d'affichage (site internet et affichage papier)



2 JUIN

Envoi du matériel de vote aux électeurs (identifiants, notices, liste de candidats)



15 JUIN

Scellement du vote



18 JUIN À 8H

Ouverture officielle du scrutin et envoi mail automatique aux électeurs



25 JUIN À 10H

Clôture définitive du scrutin
Dépouillement



25 JUIN VERS 12H

Publication des résultats sur le site



9 JUILLET 2026

Installation du nouveau Conseil d'administration



COMMENT SONT CALCULÉS LES EFFECTIFS ?

Qui est pris en compte, qui ne l'est pas, cas particuliers...



COMMENT FONCTIONNE LE VOTE ÉLECTRONIQUE ?

Accès sécurisé, identifiants, déroulement du scrutin...



UNE SEULE LISTE : COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Une liste unique présentée en partenariat avec l'AMF29



TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code général de la fonction publique, décret n°85-643 du 26 juin 1985...



COMMENT VOTER ?

Le vote se fait en ligne via une plateforme sécurisée. Chaque électeur reçoit : un identifiant personnel, une notice explicative, les documents électoraux (liste de candidats). Le vote est possible 24h/24 pendant toute la durée du scrutin.

EN PRATIQUE : CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- ✓ Vérifier vos effectifs
- ✓ Transmettre les adresses nominatives des électeurs
- ✓ Participer au vote entre le 18 et le 25 juin



INFORMATIONS & COMMUNICATION

Une page dédiée est mise à jour régulièrement sur notre site. Des informations sont également diffusées :

- ✓ via la newsletter du Centre de Gestion
- ✓ par mail aux collectivités
- ✓ sur le site internet



UNE QUESTION ?

electionsca2026@cdg29.bzh



Plus d'informations sur

www.cdg29.bzh



**CENTRE
DE GESTION
FINISTÈRE.**

Le partenaire
ressources humaines
des collectivités.